
Exposé budgétaire

de
l'honorable Jean Chrétien
ministre des Finances
à la Chambre des communes

le 16 novembre 1978

**Res
HJ13
A29a
1978
Nov.**



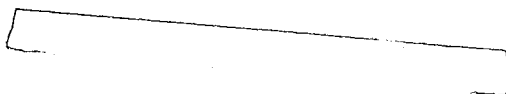
Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

Exposé budgétaire

de
l'honorable Jean Chrétien
ministre des Finances
à la Chambre des communes

le 16 novembre 1978



Contenu

Situation et perspectives économiques générales	5
Conditions de la croissance future	6
Politique industrielle	7
Energie	8
Rétablissement de la confiance dans l'économie	9
Perspectives de coûts et de prix	9
Choix de politique fiscale	10
Impôt sur le revenu des particuliers	11
Primes d'assurance-chômage	12
Changements structurels au régime fiscal	12
Fiscalité indirecte	13
Taxe sur le transport aérien	13
Droits de douane	13
Impôt sur le revenu des sociétés	14
Politique sectorielle et régionale	15
Crédit d'impôt à l'investissement	15
Recherche et développement	16
Fiscalité des ressources	16
Pâtes et papiers	17
Logement	17
Taxe de vente au niveau des fabricants	17
Effet sur l'économie	18
Perspectives financières	19
Conclusion	19
Tableaux financiers	21
Notes relatives aux tableaux financiers	28

Exposé budgétaire

Monsieur le président,

Je suis heureux de pouvoir présenter à la Chambre une évaluation de l'état de l'économie canadienne et mes propositions pour l'améliorer.

Ces dernières semaines, je me suis rendu dans diverses régions du pays. Je me suis entretenu avec beaucoup de Canadiens—mes collègues des provinces, des hommes d'affaires, des dirigeants syndicaux, des économistes et des simples citoyens. Partout, on m'a dit que le budget devait être responsable, qu'il devait créer un climat de stabilité et de certitude dans le pays et qu'il devait viser à réduire les coûts, y compris ceux de l'Etat.

Situation et perspectives économiques générales

J'aimerais d'abord examiner notre situation économique actuelle. L'économie a beaucoup progressé en 1978, quoique les résultats aient été inférieurs à ceux que j'escomptais. Il est vrai que l'emploi a fortement augmenté: en octobre, le nombre de Canadiens employés par rapport au même mois l'an dernier avait augmenté de 362,000. Il y a maintenant une plus forte proportion de Canadiens au travail que par le passé. Mais le taux de chômage est encore trop élevé.

La croissance nominale du produit national brut devrait être voisine des 11 p. cent que je prévoyais lors du budget d'avril. Cependant, les prix ont augmenté davantage et la croissance de la production a été moins forte que prévu.

Le prix des articles que nous produisons devrait augmenter d'environ 6½ p. cent. La hausse de la production devrait être proche de 4 p. cent. La croissance de l'économie canadienne a été lente au premier trimestre, au moment où l'économie américaine souffrait de la grève des charbonnages. Depuis, nous n'avons pas pu rattraper entièrement le terrain perdu à ce moment.

L'Indice des prix à la consommation s'est élevé plus vite que prévu. En septembre, il dépassait de 8.6 p. cent son niveau d'un an auparavant. Cette reprise de l'inflation n'est pas due à l'accélération de la hausse de nos revenus ou de nos coûts intérieurs, mais à la hausse du prix de l'alimentation et au fléchissement du dollar.

Cette hausse accélérée des prix à la consommation a ralenti le taux de croissance des revenus réels et du pouvoir d'achat des Canadiens. Par

conséquent, la consommation s'est accrue moins vite qu'on l'espérait, ce qui est la principale cause du manque de croissance. En termes réels, la consommation a progressé cette année de 3½ à 4 p. cent. Il y a plus d'emplois et les impôts sur le revenu des particuliers ont été réduits. Les réductions temporaires des taxes de vente provinciales, financées en grande partie par mon budget d'avril dernier, ont stimulé l'économie. Cependant, la hausse du prix de l'alimentation et des autres biens de consommation importés a affaibli la portée de ces stimulants.

Depuis le sommet de Bonn, plusieurs pays ont pris des mesures de relance économique. On s'attend à ce que la croissance à l'extérieur de l'Amérique du Nord soit plus rapide en 1979 qu'en 1978, mais qu'elle ralentisse aux Etats-Unis. Pour l'an prochain, on prévoit une expansion économique plus rapide au Canada que chez notre voisin du Sud. Cependant, comme l'économie de notre principal partenaire commercial progressera plus lentement, il nous sera difficile de résorber la sous-utilisation de notre économie. En outre, notre balance commerciale ne s'améliorera pas aussi vite qu'elle le devrait, compte tenu de l'amélioration de notre compétitivité. Dans ces circonstances, il nous faut améliorer notre accès aux marchés des autres pays, notamment de ceux qui continuent d'enregistrer d'importants excédents commerciaux. Le succès des négociations commerciales du GATT reste d'une importance vitale pour nous. Dans nos relations bilatérales avec les autres pays, nous insisterons pour obtenir de meilleures possibilités commerciales.

Nous avons traversé une période marquée par de fortes perturbations des marchés financiers internationaux. Le dollar américain a subi de fortes pressions à la baisse. Le gouvernement des Etats-Unis a pris des mesures pour corriger la situation, notamment en majorant fortement les taux d'intérêt. Notre propre situation a été rendue nécessairement plus difficile par la hausse des taux d'intérêt qui a accompagné nos efforts pour contrôler le taux d'expansion monétaire et maintenir un rapport adéquat avec les taux d'intérêt à l'étranger.

Conditions de la croissance future

Bien que nous ayons connu des revers et des difficultés, je tiens à souligner que depuis l'entrée en vigueur du programme de lutte contre l'inflation en 1975, le Canada a fait de grands progrès, dans la réalisation des éléments essentiels à une croissance soutenue au cours des années 80.

Au cours des trois dernières années, la Banque du Canada a progressivement réduit le taux de croissance de la masse monétaire. Elle a fixé des objectifs d'expansion monétaire, elle les a réduits par étapes, et elle a constamment réussi à les respecter.

Les dépenses de toutes les administrations publiques ont été rigoureusement contrôlées. Depuis 1976-1977, la croissance des dépenses fédérales totales a été maintenue en-deçà de celle du produit national brut, en grande partie grâce au leadership de mon collègue, le président du Conseil du Trésor.

Le plafond des dépenses totales pour l'an prochain a été fixé à \$52.6 milliards, soit une hausse de 8.9 p. cent par rapport au plafond de cette année. Cette hausse est nettement inférieure à la croissance prévue du PNB. Un grand nombre de programmes devront se contenter de moins de ressources réelles; certains activités ont été éliminées. Nous devons ralentir la croissance rapide de nos transferts aux provinces. Même avec ces mesures, notre budget des dépenses est soumis à rude épreuve par le coût croissant de nos programmes statutaires, notamment le service de la dette publique. Nous ne devons pas faiblir dans notre détermination de contrôler étroitement nos dépenses.

Le taux moyen des hausses salariales a été ramené d'un sommet de 15 p. cent à 6 p. cent pour la dernière année de contrôle. Je n'attribue pas ce résultat entièrement à notre politique des prix et des revenus, car un certain ralentissement se serait produit de toute façon. Je suis cependant convaincu que les contrôles y ont contribué, et les économistes qui ont étudié soigneusement la question semblent être du même avis.

Tandis que nous parvenions à mieux maîtriser les coûts intérieurs, le fléchissement du dollar a compensé la perte de compétitivité dont nous avons souffert au début de la décennie. Les entreprises canadiennes sont maintenant en bonne posture pour accroître leurs ventes à l'étranger et reconquérir la part des marchés intérieurs dont s'étaient emparés leurs concurrents étrangers. Cela se produit déjà. Les statistiques favorables du commerce pour septembre portent à croire que nous aurons, cette année, un excédent commercial d'environ \$4 milliards.

Politique industrielle

Ce sont nos industries manufacturières qui bénéficient le plus de cette amélioration de notre compétitivité. Ce sont elles qui avaient souffert le plus de la dégradation de notre compétitivité internationale. La baisse de la production et de l'emploi dans le secteur manufacturier était inquiétante, mais les dernières statistiques montrent un redressement au cours de la dernière année. En août, la production manufacturière était de 7 p. cent supérieure à celle de l'année précédente. Les commandes sont montées en flèche. Le taux d'utilisation des capacités de production est remonté à 86.4 p. cent, chiffre supérieur à la moyenne à long terme. En octobre, le nombre d'emplois dans ce secteur était en hausse de 110,000, soit de 5.7 p. cent par rapport à l'an dernier.

Le gouvernement, étant conscient de l'importance stratégique du secteur manufacturier, l'a soutenu de diverses façons: par la fiscalité, par la Société pour l'expansion des exportations, par la Banque fédérale de développement et par le Programme d'expansion de l'entreprise. Dans le cadre de la réaffectation des dépenses fédérales annoncée le 8 septembre, nous avons prévu \$300 millions de plus pour aider l'industrie à exploiter de nouveaux marchés, à mettre au point des techniques nouvelles et à se réorganiser pour relever les défis qui l'attendent. Cette mesure renforcera celles des deux derniers budgets qui prévoyaient de généreux encouragements fiscaux à la recherche et au développement.

Je ne crois pas vraiment à l'existence d'une seule et unique grande stratégie industrielle dans une économie de marché régie par la concurrence. Nous devons toutefois appliquer un ensemble de politiques industrielles sensées, visant à fournir un cadre favorable à toutes les industries et des encouragements spécifiques adaptés aux besoins particuliers. Le gouvernement a fait beaucoup de progrès dans cette voie, et je me propose d'aller encore plus loin ce soir.

Le processus de consultation entre les entreprises, les syndicats et le gouvernement, entamé par mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, contribue à l'élaboration de notre politique industrielle.

Energie

La situation est également encourageante dans un autre secteur fondamental de l'économie, le secteur énergétique.

L'augmentation massive des prix mondiaux de l'énergie, au début de la décennie, a causé beaucoup de difficultés à tous les pays consommateurs. Etant relativement bien pourvus en ressources énergétiques, nous avons pu amortir le choc en laissant les prix augmenter progressivement. Simultanément, nous avons offert de généreux encouragements pour stimuler la mise en valeur de nouvelles sources énergétiques, tandis que nous mettions en place un certain nombre de mesures de conservation pour limiter la demande.

Nos politiques portent fruit. Par comparaison avec la situation d'il y a seulement deux ans, les perspectives d'autonomie énergétique et la contribution de ce secteur à notre économie sont des plus encourageantes.

Cela s'applique à toutes nos grandes ressources énergétiques, mais plus particulièrement au pétrole et au gaz naturel.

D'après l'Office national de l'énergie, les expéditions de pétrole domestique à Montréal peuvent continuer au moins jusqu'en 1995 et les exportations de pétrole léger pourraient être maintenues au niveau de 55,000 barils par jour pendant trois ans. Par comparaison avec les prévisions de l'Office en 1977, ces nouveaux chiffres indiquent, pour l'ensemble des trois prochaines années, la possibilité d'une amélioration de notre balance commerciale de plus de \$2 milliards.

Je rappellerai aux députés que l'Office canadien de l'énergie tient des audiences sur la question relative à l'offre et la demande de gaz naturel, et on s'attend à ce qu'il fasse rapport en février. Il apparaît de plus en plus que nos réserves de gaz naturel sont beaucoup plus importantes que nous les avons estimées il y a quelques années, et qu'elles seront suffisantes pour satisfaire à nos besoins intérieurs prévisibles. Mais la dimension totale de nos réserves reste encore à déterminer. La priorité devra être donnée à l'expansion de l'utilisation du gaz au Canada. En soi, ceci aura pour effet de remplacer du

pétrole importé. Ces nouvelles perspectives gazières produiront des effets bénéfiques considérables sur notre commerce extérieur. Par exemple, la production supplémentaire de 500 millions de pieds cubes par jour, qu'elle serve à remplacer le pétrole importé ou à l'exportation, augmenterait notre excédent commercial de \$500 millions par an.

Rétablissement de la confiance dans l'économie

Tous ces facteurs contribuent à rétablir la confiance en nos perspectives à moyen terme, comme j'ai pu m'en apercevoir lors de mes consultations avant le budget. On croit de plus en plus que le Canada est capable de se lancer dans la période d'expansion soutenue que j'ai décrite à la conférence des premiers ministres en février.

Il ne faudrait pas sous-estimer la vigueur des forces expansionnistes à l'œuvre. Notre dollar plus concurrentiel stimule vigoureusement une saine croissance économique. Non seulement cela améliorera nos résultats commerciaux, mais il en résultera aussi une augmentation des investissements à mesure que les entreprises canadiennes accroîtront leur capacité de production et moderniseront leur équipement pour profiter de possibilités nouvelles.

Une enquête récente a révélé que 300 grandes sociétés prévoient accroître leurs investissements de 16 p. cent l'an prochain. Même si l'on tient compte de l'augmentation des coûts, ce chiffre représente une progression d'environ 8 p. cent du volume des investissements. Je suis heureux de constater que les entreprises procéderont en 1979 aux investissements dont le pays aura besoin au cours des années 80. Nous devrions faire tout notre possible pour stimuler cette évolution. Nous devons répondre aux problèmes particuliers auxquels certains secteurs de l'économie devront faire face. Nous devons redoubler d'efforts pour encourager l'investissement et la croissance dans les régions les moins favorisées.

Perspectives de coûts et de prix

Dans l'immédiat, cependant, notre principale tâche est de préserver l'amélioration de notre compétitivité au moment où nous sortons du contrôle obligatoire des prix et des revenus. Le décontrôle n'est jamais chose facile; notre méthode d'abolition progressive des contrôles vise à réduire au minimum les risques d'une flambée des coûts et des prix. Cela est d'autant plus difficile que nous avons fait face à une augmentation du coût de la vie due non à l'accélération des coûts intérieurs, mais à l'augmentation des prix des aliments et à la baisse du dollar.

Ces facteurs défavorables sont en régression. Nous avons déjà constaté, en août et en septembre, une certaine baisse des prix des aliments qui s'est traduite par un répit bienvenu dans la hausse du coût de la vie. On prévoit désormais une plus grande stabilité des prix si les récoltes sont normales dans le monde.

Il y a lieu de croire que l'importante correction du taux de change qu'a exigé le rétablissement de notre compétitivité est maintenant terminée.

Cela ne peut avoir des effets durables que si la hausse du prix des importations et des produits liés aux exportations n'entraîne pas une nouvelle vague d'augmentations successives des salaires et des prix au Canada.

Une plus grande stabilité des prix alimentaires et du taux de change signifieront que nous aurons toutes les chances de voir baisser le taux d'inflation, même s'il faut s'attendre à une hausse du coût de la vie en octobre. Cette dernière sera principalement due à l'expiration des réductions des taxes de vente provinciales. Cependant, cela ne devrait être qu'une interruption temporaire de la tendance, à moins que nous, Canadiens, nous montrions déraisonnables dans nos revendications salariales.

L'an dernier, les augmentations de salaire ont été moins fortes au Canada qu'aux Etats-Unis. Jusqu'ici, les hausses négociées après la levée des contrôles n'accusent qu'une très faible accélération. Je félicite les travailleurs et les entreprises pour leur sens des responsabilités. Une amélioration de la capacité de concurrence signifie une augmentation du nombre d'emplois. Les gouvernements fédéral et provinciaux se sont entendus, en février, sur le fait que la rémunération dans la fonction publique suivra celle du secteur privé au lieu de la précéder.

J'exhorte les Canadiens à faire preuve de discipline dans leurs revendications salariales. Je dois souligner que les travailleurs canadiens n'ont pas souffert au cours des trois dernières années. Le revenu disponible réel par personne employée au Canada s'est élevé de plus de 7 p. cent, tandis qu'aux Etats-Unis il diminuait de presque 2 p. cent au cours de la même période.

Même dans ces conditions, il y a un certain risque de déclencher une spirale des prix et des salaires qui réduirait à néant tous les progrès que nous avons réalisés. Dès que possible, il nous faudra ramener le taux d'inflation à 6 p. cent, mais il ne suffira pas de stabiliser l'inflation à ce niveau. Cette dernière doit continuer de baisser si nous voulons obtenir des résultats économiques vraiment bons.

Choix de politique fiscale

J'ai maintenant brossé la toile de fond économique de ce budget, telle que je la vois. Pour savoir quelles mesures fiscales je devrais adopter, il fallait évidemment savoir de quelle marge de manœuvre je disposais.

J'ai entendu toute une gamme d'opinions sur cette question au cours de mes derniers entretiens. On m'a pressé de réduire massivement les impôts afin de stimuler l'économie. Vu les forces expansionnistes déjà à l'œuvre, je ne pense pas que cela soit sage, en particulier à un moment où nos besoins de liquidités sont tellement élevés.

On m'a également dit que je ne devrais prendre aucune mesure qui augmenterait les besoins financiers au-delà des \$9.7 milliards déjà prévus pour 1979-1980. Cependant, il faut agir dès maintenant pour encourager les investissements de manière à satisfaire les besoins des secteurs et des régions et garder des coûts concurrentiels, tout en diminuant nos besoins de financement.

Grâce à nos efforts pour diminuer nos dépenses, je crois disposer d'une certaine marge de manœuvre et je pense que nous devrions partager ces économies avec le public.

J'aimerais maintenant exposer les mesures fiscales que je propose ce soir, en commençant par l'impôt sur le revenu des particuliers.

Impôt sur le revenu des particuliers

Monsieur le président, l'indexation des exemptions personnelles et des tranches d'imposition est un des aspects remarquables du régime fiscal des particuliers au Canada. Le Canada est l'un des très rares pays industrialisés à offrir cette indexation en fonction du coût de la vie. Depuis son entrée en vigueur en 1974, l'indexation a réduit les impôts des Canadiens de plusieurs milliards de dollars.

Je désire annoncer que le facteur d'indexation pour 1979 sera de 9 p. cent. Par conséquent, le total des exemptions personnelles pour une famille de quatre personnes, par exemple, augmentera de \$490 pour atteindre \$5,970. L'indexation portera également le crédit d'impôt pour les enfants de \$200 à \$218 par enfant, payable au printemps de 1980.

L'indexation réduira d'environ \$1.2 milliard les impôts fédéraux payés par les Canadiens pour l'année d'imposition 1979. Elle réduira aussi de quelque \$400 millions les impôts sur le revenu dans les provinces ayant un accord de perception fiscale avec le gouvernement fédéral. Ces réductions automatiques feront que les Canadiens consacreront une plus faible proportion de leur revenu à l'impôt l'an prochain.

Je désire annoncer une autre mesure relative à l'impôt sur le revenu des particuliers. Les contribuables ont actuellement droit de déduire 3 p. cent de leur salaire pour les frais relatifs à un emploi, jusqu'à un maximum de \$250. Je propose de doubler ce maximum, qui passerait ainsi à \$500 à partir de l'année d'imposition 1979.

La plupart des travailleurs canadiens profiteront de cette mesure. Selon les estimations, elle leur fera économiser \$270 millions en impôt au cours de l'année 1979-1980.

Lors du dernier budget, les députés étaient préoccupés par l'imposition des revenus provenant de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER). Cette

préoccupation portait sur la situation qui se présente lorsque les deux parents meurent, laissant derrière eux des enfants mineurs ou invalides. J'ai étudié cette situation, et je propose maintenant de modifier les dispositions en faveur de ces enfants.

Primes d'assurance-chômage

Les employés et les employeurs bénéficieront aussi d'une réduction de primes d'assurance-chômage. J'ai le plaisir d'annoncer, au nom de mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, que le taux hebdomadaire de primes pour les employés passera, en 1979, de \$1.50 par \$100 de gains assurables à \$1.35. Pour les employeurs, le taux sera ramené de \$2.10 à \$1.89. Cette mesure aura pour effet d'augmenter la paye nette et de réduire les frais des employeurs de quelque \$300 millions en 1979.

Les réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers, l'augmentation de la déduction pour les frais liés à l'emploi et la réduction des primes d'assurance-chômage permettront aux Canadiens de disposer d'environ \$2 milliards de plus en 1979. La grande majorité des Canadiens sont maintenant conscients de l'effet inflationniste d'une hausse trop rapide des revenus monétaires. Je crois qu'ils tiendront compte de cette amélioration de leur revenu disponible lors de leurs demandes salariales au cours de l'année à venir.

Changements structurels au régime fiscal

Monsieur le président, j'aimerais maintenant proposer d'importants changements structurels dans notre fiscalité. Un régime fiscal stable est essentiel à la croissance et au développement économiques. Ce régime doit aussi être équitable. Il doit encourager l'initiative et l'esprit d'entreprise. Les défauts du système et les abus non réprimés conduisent à des injustices. Les encouragements fiscaux particuliers qui manquent leur but font plus de mal que de bien. Aussi la stabilité du régime fiscal ne peut-elle signifier son maintien absolu.

Nous devons réétudier constamment notre régime fiscal. Ce soir, je rends publiques deux études importantes effectuées par mes fonctionnaires. L'une est à l'origine de la décision prise par le gouvernement d'instituer le crédit d'impôt remboursable à l'égard des enfants, tandis que l'autre compare de façon approfondie les régimes fiscaux du Canada et des Etats-Unis. Monsieur le président, cette deuxième étude détruit un mythe, car elle montre de manière probante que le régime fiscal des particuliers au Canada se compare avantageusement avec celui des Etats-Unis. Elle montre également que notre régime fiscal des entreprises est très concurrentiel. Notre système est fondamentalement adéquat. Il doit cependant subir certaines modifications, dont quelques-unes vont dans le sens d'un allègement et d'autres non.

Fiscalité Indirecte

En premier lieu, il convient d'apporter certains changements aux taxes fédérales de vente et d'accise. Certaines mesures fiscales visant à favoriser la conservation de l'énergie n'ont pas les effets voulus.

A mon avis, la taxe spéciale d'accise de 10 p. cent sur les moteurs marins et les avions particuliers, de même que la taxe de 5 p. cent sur les motocyclettes, ont des effets négatifs sur l'économie. Leur contribution à la conservation de l'énergie n'a été que modeste. Je propose donc leur élimination, à compter de ce soir. Simultanément, je voudrais mettre sur un pied d'égalité tous les utilisateurs d'essence non commerciaux. Je propose donc d'étendre la taxe d'accise spéciale de sept cents le gallon à l'essence pour les vols non commerciaux.

Pour favoriser la conservation de l'énergie, les contre-portes, les contre-fenêtres et les dispositifs de commande à minuterie ont été exemptés de la taxe fédérale de vente. Ces exemptions se sont révélées extrêmement difficile à contrôler et à administrer. Par exemple, la plupart des vitres utilisées dans les constructions nouvelles sont maintenant exemptes de la taxe, même si elles économisent moins d'énergie qu'une construction en mur plein qui, elle, est imposable. Ces exemptions seront donc supprimées à compter de ce soir. L'exemption de la taxe de vente pour les matériaux d'isolation thermique sera limitée aux produits qui ont de réelles propriétés isolantes. Les chauffe-eau fonctionnant à l'énergie solaire seront exemptés de la taxe. Ces mesures accroîtront l'efficacité du programme fédéral de conservation de l'énergie.

Taxe sur le transport aérien

La taxe sur le transport aérien aide actuellement à financer de plus en plus de services dans les aéroports. Malheureusement, les coûts de ces services augmentent rapidement. Mon collègue, le ministre des Transports, m'a prié de prendre des mesures pour améliorer le recouvrement des coûts. Je propose donc que la taxe passe à 15 p. cent du prix du billet, avec un maximum de \$15, pour les vols au Canada et aux Etats-Unis. Pour les vols internationaux, la taxe passera à \$12, avec possibilité d'une augmentation ultérieure à \$15. Cette mesure représente une nouvelle étape dans le processus permanent visant à transférer le coût des services du contribuable à l'utilisateur des aéroports. Ces augmentations entreront en vigueur après le 31 mars 1979.

Droits de douane

Je ne proposerai aucune modification du tarif douanier dans ce budget, en partie parce que les négociations commerciales multilatérales en sont arrivées à une étape critique. Toutefois, je compte déposer prochainement un nouveau tarif douanier portant sur les fruits et légumes.

Dans mon dernier budget, j'ai annoncé que nous entamions des négociations à l'égard de ces produits avec nos partenaires commerciaux, à la lumière d'une étude exhaustive de cette industrie par la Commission du tarif. Ces négociations ont avancé rapidement et devraient être terminées bientôt.

Impôt sur le revenu des sociétés

J'aimerais maintenant proposer plusieurs modifications structurelles importantes au régime fiscal des entreprises.

Grâce aux encouragements fiscaux instaurés par ce gouvernement au cours des dernières années, les petites entreprises bénéficient d'un régime fiscal très favorable au Canada. Les petites sociétés privées sous contrôle canadien payent moins de la moitié du taux normal d'impôt fédéral sur les sociétés. Les dividendes qu'elles versent donnent droit au généreux crédit d'impôt pour dividendes. Par conséquent, l'impôt total sur le revenu des petites entreprises constituées en société est inférieur à l'impôt qui frappe le revenu d'un particulier qui gagne le même montant en salaire et traitement.

Monsieur le président, la générosité même de ces dispositions nous oblige à veiller à ce qu'elles répondent à leur but. Certains particuliers ont réorganisé leurs affaires uniquement pour que leur revenu personnel, professionnel ou de placement soit imposable au taux réduit offert aux petites entreprises. Il ne serait pas juste de laisser cette pratique se perpétuer.

Je propose de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de manière à réserver le taux réduit d'imposition des sociétés aux petites entreprises qui doivent réellement en bénéficier, c'est-à-dire les entreprises s'occupant de fabrication, de transformation, d'extraction minière, de construction, d'agriculture, de pêche, d'abattage forestier, de transport, de vente en gros ou au détail ainsi que d'autres activités définies. De cette façon, les encouragements fiscaux seront maintenus pour les petites entreprises qui ont besoin de capitaux pour se développer et créer des emplois. La nouvelle mesure s'appliquera à partir de la prochaine année d'imposition.

J'ai également conclu qu'il fallait changer le régime fiscal des obligations à intérêt conditionnel et des actions privilégiées à terme. Ces titres sont actuellement considérés comme des actions aux fins de l'impôt, bien qu'ils soient essentiellement des titres de créances. Par conséquent, le revenu que les banques et les autres institutions financières tirent de ces titres est exempté de l'impôt. Ceux-ci servent en majeure partie à financer un nombre relativement restreint de grandes sociétés canadiennes ou multinationales. Leur utilisation se traduit par un manque à gagner considérable pour le gouvernement fédéral et les provinces. Cette question me préoccupait, comme elle préoccupait mes homologues des provinces.

Les modifications proposées s'appliqueront généralement aux titres de ce genre émis à partir de demain. Elles ne valent pas pour les émissions déjà réalisées ou engagées. Elles ne modifieront pas non plus le régime fiscal des actions ordinaires et des actions privilégiées ordinaires.

Je propose d'autres changements structurels à caractère technique dans un Avis de motion des voies et moyens que je dépose ce soir. L'un des principaux changements est l'élargissement de la déductibilité des frais de souscription de titres.

Politique sectorielle et régionale

Monsieur le président, une structure industrielle forte est indispensable pour l'avenir du Canada. J'ai tiré grand avantage des consultations sectorielles auxquelles j'ai déjà fait allusion. Les recommandations des 23 groupes d'étude sectoriels et le rapport du Comité du deuxième niveau ont été soigneusement examinées par mon ministère. Les renseignements supplémentaires contiennent un résumé et une analyse des propositions fiscales formulées dans ces rapports. Suite à ces recommandations, je désire maintenant proposer des mesures visant à améliorer l'efficacité, à réduire les coûts et à promouvoir une meilleure répartition de l'activité économique entre les régions.

Crédit d'impôt à l'investissement

Ma première proposition porte sur le crédit d'impôt à l'investissement. Depuis 1975, ce dernier favorise l'expansion et la modernisation des entreprises. Sa date d'expiration prévue est le 30 juin 1980.

Je propose de prolonger ce crédit pour une période indéterminée. Cette mesure bénéficiera à l'industrie manufacturière, au secteur des ressources, à l'agriculture et aux pêcheries.

Je veux faire davantage. Dès maintenant, je propose de porter le taux de base du crédit d'impôt à l'investissement de 5 à 7 p. cent.

Je tiens également à renforcer le soutien au développement régional. Les investissements dans les zones désignées en application de la Loi sur les subventions au développement régional donneront droit à un crédit de 10 p. cent au lieu de 7.5 p. cent actuellement, sauf dans les provinces de l'Atlantique et en Gaspésie. Les zones en question comprennent la majeure partie du Québec, tout le nord de l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan, une partie du nord de l'Alberta et de la Colombie-Britannique et la totalité du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Dans les provinces de l'Atlantique et en Gaspésie, le taux du crédit sera doublé et passera donc de 10 à 20 p. cent.

L'importance des transports a été soulignée par les premiers ministres en février dernier. Un réseau moderne et efficace de transport est essentiel à la prospérité de ce vaste pays. Je propose donc que les achats de matériel de transport ferroviaire, aérien, maritime ou routier pour de longues distances donnent maintenant droit au crédit d'impôt à l'investissement, au taux de base de 7 p. cent.

Ces changements apportés au crédit d'impôt à l'investissement se traduiront par des avantages de \$500 millions pour la première année complète d'application.

Recherche et développement

Un thème qui revenait dans les rapports des groupes d'étude sectoriels que j'ai mentionnés était l'importance d'un soutien approprié à la recherche et au développement.

Le gouvernement a déjà pris de nombreuses mesures en ce sens. Depuis plusieurs années, les dépenses de R&D peuvent être déduites à 100 p. cent. Le budget de mars 1977 a étendu le crédit d'impôt à l'investissement aux dépenses courantes et en capital de R&D.

En avril dernier, j'ai instauré une nouvelle déduction de 50 p. cent pour les entreprises qui augmentaient leurs efforts de R&D. Le gouvernement a aussi mis en place un ensemble de subventions directes et de subsides à la recherche industrielle.

Je propose de faire encore plus. Le crédit de base d'impôt à l'investissement pour la R&D sera doublé, passant de 5 à 10 p. cent. Dans les provinces de l'Atlantique et en Gaspésie, le taux sera porté à 20 p. cent. Je tiens cependant à prévoir une aide particulière pour les petites entreprises. Ces dernières, dans toutes les régions du Canada, auront droit à un crédit d'impôt de 25 p. cent au titre de la R&D.

Fiscalité des ressources

J'aimerais aborder maintenant la fiscalité du secteur des ressources, et en particulier de l'industrie minière.

Les ministres fédéraux et provinciaux des Finances et des Ressources viennent de terminer un examen approfondi de la fiscalité minière. Le régime fiscal fédéral a été jugé fondamentalement adéquat. On pourrait cependant apporter certaines modifications qui favoriseraient le développement de nouveaux projets. Je veux ouvrir la voie dans ce domaine. Suite à nos dernières réunions, je suis convaincu que les provinces feront leur part.

Je propose donc que le taux d'amortissement des dépenses de développement minier engagées à partir de demain soit porté de 30 à 100 p. cent.

Je propose en outre que, pour les nouvelles mines, le coût des actifs sociaux et des locaux donne droit à l'épuisement gagné. Je prolonge également pour une période indéterminée l'amortissement accéléré du matériel de lutte contre la pollution, mesure dont l'industrie minière bénéficiera particulièrement.

Les augmentations régionales du crédit d'impôt à l'investissement revêtent également un intérêt particulier pour ce secteur.

Je veux assurer cette industrie du désir du gouvernement fédéral de maintenir l'esprit de coopération fédérale-provinciale qui s'est dégagé de cet examen. Je

n'ai pas l'intention d'apporter des changements à la fiscalité qui introduiraient des incertitudes. Je n'atténuerai pas non plus les avantages découlant des réductions fiscales que les provinces pourraient adopter. L'industrie du pétrole et du gaz a bien réagi aux encouragements au fonds de forage. Ces encouragements doivent expirer le 30 juin 1979. J'ai jugé que nous devons continuer à favoriser une exploration active. Je propose donc que cette mesure soit prolongée jusqu'au 31 décembre 1981.

Pâtes et papiers

Je souhaite vivement que l'industrie des pâtes et papiers profite de la situation très favorable créée par le fléchissement du dollar canadien. Elle devrait saisir cette occasion pour se moderniser et assurer ainsi sa compétitivité future. Le gouvernement fédéral et un certain nombre de gouvernements provinciaux collaborent en vue de réduire le coût élevé de l'approvisionnement en bois. Ils étudient également les moyens à prendre pour renforcer et moderniser l'industrie.

Deux des mesures proposées dans ce budget contribueront à cette fin. L'augmentation du crédit d'impôt à l'investissement et sa majoration dans les régions à croissance lente aideront considérablement l'industrie des pâtes et papiers. Celle-ci profitera aussi de la prolongation pour une période indéterminée de l'amortissement accéléré du matériel de lutte contre la pollution des eaux.

Logement

Je voudrais annoncer deux mesures qui renforceront le soutien que le gouvernement fédéral fournit au logement. En premier lieu, l'encouragement fiscal aux immeubles résidentiels à logements multiples sera prolongé d'un an. En second lieu, les promoteurs pourront déduire leurs frais de maintien des terrains encourus à partir de demain.

Taxe de vente au niveau des fabricants

J'en viens maintenant à l'une des mesures les plus importantes de ce budget. Je propose de ramener de 12 à 9 p. cent la taxe sur les ventes des fabricants, et ce, à compter de ce soir. Cette mesure profitera à tous les produits actuellement soumis à la taxe de 12 p. cent, à l'exception de l'alcool et du tabac. L'essence, qui n'est pas soumise au taux *ad valorem* de 12 p. cent, n'est pas touchée par cette mesure. Quant aux matériaux de construction, ils continueront d'être taxés au taux réduit de 5 p. cent.

Cette mesure réduira de \$280 millions les taxes payables au niveau de la fabrication cette année, et de \$1 milliard en 1979-1980.

Conformément à la pratique établie, mon collègue, le ministre du Revenu national, m'a prié de signaler qu'on n'accédera pas aux demandes de remboursement de taxe à l'égard des produits sur lesquels la taxe de 12 p. cent a déjà été acquittée.

Contrairement aux taxes de vente provinciales qui sont perçues au niveau du détail, la taxe fédérale est prélevée au niveau des fabricants et des importateurs. Je souhaite que cette réduction soit transmise aux consommateurs. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé une diminution aussi importante, sans date d'expiration prévue. L'expérience porte à croire que les réductions de ce genre sont effectivement transmises aux consommateurs. J'en appelle aux manufacturiers, aux grossistes et aux détaillants pour que les consommateurs bénéficient de cette mesure. Je demande également au ministère de la Consommation et des Corporations, à la Commission de la lutte contre l'inflation et au Centre d'étude de l'inflation et de la productivité de suivre la situation de près. Les consommateurs, en surveillant les diminutions de prix, peuvent eux-mêmes contribuer à l'efficacité de cette mesure.

Effet sur l'économie

J'estime que la réduction de la taxe de vente diminuera d'un demi pour cent la hausse de l'Indice des prix à la consommation. En outre, il y aura un effet analogue découlant de la proposition du report de la majoration du prix du pétrole et de la diminution de la taxe d'accise sur l'essence.

Ces mesures auront un effet direct sur les coûts salariaux par l'intermédiaire des clauses d'indexation dans des conventions collectives. Fait plus important, un ralentissement de la hausse des prix contribuera à modérer les augmentations dans les nouvelles conventions. La réduction de l'impôt sur le revenu entraînée par l'indexation, la hausse de la déduction pour les frais liés à un emploi et l'abaissement des primes d'assurance-chômage contribueront aussi à atténuer les incitations à demander de fortes hausses des revenus nominaux.

C'est pourquoi je pense que ce budget contribuera sensiblement à contenir les coûts intérieurs après la levée des contrôles. Cela nous permettra de profiter pleinement de l'amélioration de notre situation concurrentielle.

Mes mesures budgétaires permettront évidemment de favoriser plus directement la croissance. Les investissements seront stimulés par l'amélioration du crédit d'impôt à l'investissement. La consommation bénéficiera de l'augmentation du pouvoir d'achat des Canadiens résultant des diminutions de l'impôt sur le revenu et de la taxe de vente.

Je prévois, pour l'an prochain, une augmentation réelle de la production de 4 à 4 ½ p. cent. J'anticipe une augmentation d'au moins 250,000 emplois. Selon les prévisions, la hausse moyenne de l'Indice des prix à la consommation devrait être de 6 ½ p. cent par rapport à 1978, mais l'augmentation entre les quatrièmes trimestres de cette année et de l'an prochain devrait être inférieure à 6 p. cent.

Mes prévisions de recettes sont basées sur une progression nominale de 11 p. cent du produit national brut.

Perspectives financières

Monsieur le président, j'aimerais maintenant déposer les prévisions de recettes et de dépenses du gouvernement, les Avis de motions des voies et moyens, des renseignements supplémentaires où figurent les détails des mesures proposées ce soir, de même que les deux études mentionnées précédemment. J'aimerais aussi obtenir l'assentiment de la Chambre pour inclure dans le Hansard les tableaux habituels sur les comptes du gouvernement, accompagnés des notes explicatives.

Pour la présente année financière, je prévois des besoins financiers de \$12.1 milliards, à l'exclusion des opérations de change. La hausse enregistrée par rapport aux \$11.8 milliards prévus en septembre est due à la réduction de la taxe de vente et aux autres mesures annoncées ce soir.

Je prévois pour 1979-1980 des besoins financiers de \$10,750 millions. Ce chiffre dépasse de \$1,050 millions ma prévision précédente de \$9.7 milliards. Le manque à gagner découlant des mesures que j'ai annoncées ce soir, dont on n'a pas tenu compte dans la prévision budgétaire antérieure, se chiffre à \$1,380 millions. Cependant, l'incidence favorable de ces mesures sur l'économie, ainsi que des corrections mineures apportées aux dernières prévisions, exercera un effet compensateur.

Les besoins financiers diminueront donc de \$1,350 millions en 1979-1980, soit 11 p. cent par rapport à cette année. Si l'on tient compte des facteurs particuliers relatifs aux intérêts à payer sur les Obligations d'épargne du Canada, les besoins financiers augmenteraient d'environ \$350 millions. On estime que le déficit, calculé selon les comptes nationaux, devrait augmenter de \$200 millions.

Ces besoins financiers sont importants, mais il faut les placer dans leur contexte. Ils sont plus faibles que cette année et ils correspondent à une période de chômage et de taux d'intérêt élevés. En outre, les gouvernements provinciaux agissent de façon moins expansionniste que par le passé, principalement en raison des excédents importants enregistrés par les provinces de l'ouest, riches en ressources. La croissance plus rapide du secteur privé, que l'on prévoit à moyen terme, combinée au maintien des restrictions de dépenses, devraient permettre de réduire sensiblement le déficit.

Je pense bien que nos besoins financiers, pour cette année-ci et l'an prochain, pourront être satisfaits sans soumettre les marchés financiers à des tensions excessives.

Conclusion

Monsieur le président, au cours des trois dernières années, les Canadiens ont travaillé avec ardeur et sérieux pour que nous puissions rétablir notre situation concurrentielle sur les marchés internationaux. Nous commençons à en tirer profit. Nos coûts sont maintenant compétitifs, notre balance commerciale

s'améliore considérablement depuis quelque temps et nos projets d'investissements se raffermissent.

A la dernière conférence des premiers ministres et lors de discussions entre le gouvernement, les syndicats et les entreprises, on est arrivé à un consensus important. Tous les secteurs reconnaissent que pour édifier une économie forte, il nous faut être compétitifs à l'échelle internationale.

J'ai donc présenté ce soir un budget destiné à raffermir davantage la confiance des Canadiens et à assurer le maintien de cette compétitivité.

Tous sont d'accord que les Canadiens ont un avenir prometteur. Nos ressources, notre peuple, nos institutions et notre liberté font l'envie du monde entier. Bien sûr, nous avons des problèmes. Nous en aurons toujours. Mais, notre pays dispose d'un potentiel de prospérité plus grande encore, et je suis confiant que les Canadiens agiront de façon responsable pour que nous puissions continuer de jouir d'un des plus hauts niveaux de vie au monde, et léguer aux générations à venir un pays libre, uni et prospère.

Tableau 1
Gouvernement du Canada
Présentation des Comptes publics
Etat sommaire des opérations

	1977-78 Chiffres réels	1978-79 Prévisions ⁽¹⁾	1979-80 Prévisions ⁽¹⁾
(En millions de \$)			
<i>Opérations budgétaires</i>			
Recettes	32,846	35,200	38,150
Dépenses ⁽²⁾	- 42,882	- 47,300	- 51,100
Excédent ou déficit (-)	- 10,036	- 12,100	- 12,950
<i>Opérations non budgétaires</i>			
Prêts, apports en capital et avances ⁽²⁾	- 1,217	- 1,000	- 1,500
Comptes de rentes, d'assurance et de pensions	1,626	1,975	2,820
Autres opérations	1,357	- 975	880
Ressource ou besoin (-) net	1,766	—	2,200
<i>Besoins financiers</i>			
(compte non tenu des opérations de change)	- 8,270	- 12,100	- 10,750
Opérations de change	1,007	3,021 ⁽³⁾	
Ensemble des besoins financiers	- 7,263	- 9,079 ⁽³⁾	

⁽¹⁾ Les chiffres de ces colonnes représentent le milieu de la fourchette des estimations.

⁽²⁾ L'ensemble des sorties de fonds est égal aux dépenses budgétaires, plus les prêts, apports en capital et avances.

⁽³⁾ Ces chiffres tiennent compte des opérations du compte du Fonds des changes effectuées jusqu'à la fin du mois d'octobre. Les opérations du compte du Fonds des changes en ce qui a trait au reste de l'exercice n'ont fait l'objet d'aucune prévision. La source de fonds fournie par les opérations de change durant les premiers sept mois de 1978-79 est en grande partie due à des ventes nettes de devises étrangères par le compte du Fonds des changes. Les possessions du compte du Fonds des changes tiennent compte des achats sur le marché de change et des emprunts du gouvernement en devises étrangères. Du premier avril 1978 au 31 octobre 1978 ces emprunts en devises étrangères se chiffraient à \$3,586 millions en dollars canadiens.

Tableau 2
Gouvernement du Canada
Situation financière, Comptes publics
Recettes budgétaires

	1977-78 Chiffres réels	1978-79 Prévisions ⁽¹⁾	1979-80 Prévisions ⁽¹⁾
	(En millions de \$)		
Impôt sur le revenu des particuliers	13,440	14,280	16,130
Impôt sur le revenu des sociétés	5,828	6,220	6,785
Impôt sur les non-résidents	503	540	580
Droits de douane	2,312	2,780	3,120
Taxe de vente	4,427	4,650	4,435
Autres droits et taxes	2,450	2,260	2,180
Ensemble des recettes fiscales	28,960	30,730	33,230
Recettes non fiscales	3,886	4,470	4,920
Ensemble des recettes budgétaires	32,846	35,200	38,150

⁽¹⁾ Les chiffres de ces colonnes représentent le milieu de la fourchette des estimations.

Tableau 3
Gouvernement du Canada
Présentation élargie des Comptes nationaux
Etat sommaire des opérations

	1977-78 Chiffres réels	1978-79 Prévisions ⁽¹⁾	1979-80 Prévisions ⁽¹⁾
(En millions de \$)			
Opérations des comptes nationaux ² :			
A. Recettes ³	35,940	39,195	42,670
B. Dépenses ⁴	-45,271	-49,725	-53,400
Excédent ou déficit (-)	-9,331	-10,530	-10,730
<i>Prêts et autres opérations</i>			
A. Prêts, apports en capital et avances	-1,413	-640	-1,230
B. Rapprochement caisse—exercice	1,965	-1,180	1,010
C. Autres opérations	509	250	200
Ressource ou besoin (-) net	1,061	-1,570	-20
Ensemble des besoins financiers (compte non tenu des opérations de change)	-8,270	-12,100	-10,750
Opérations de change	1,007	3,021 ⁽⁵⁾	
Ensemble des besoins financiers	-7,263	-9,079 ⁽⁵⁾	

⁽¹⁾ Les chiffres de ces colonnes représentent le milieu de la fourchette des estimations.

⁽²⁾ De par le passé, aussi bien dans les discours de budget que dans les comptes publics, on nommait ces opérations, «opérations courantes». Ce changement est effectué afin d'éviter l'inconsistance avec la terminologie de base des comptes nationaux.

⁽³⁾ «Total des recettes» plus «Dédutions pour amortissement» des *Comptes nationaux des revenus et des dépenses* de Statistique Canada.

⁽⁴⁾ «Dépenses courantes» plus «Formation brute de capital» des *Comptes nationaux des revenus et des dépenses* de Statistique Canada.

⁽⁵⁾ Ces chiffres tiennent compte des opérations du compte du Fonds des changes effectuées jusqu'à la fin du mois d'octobre. Les opérations du Fonds des changes en ce qui a trait au reste de l'exercice n'ont fait l'objet d'aucune prévision.

Tableau 4
Gouvernement du Canada
Présentation des Comptes nationaux
Recettes et dépenses

	1977-78 Chiffres réels	1978-79 Prévisions ⁽¹⁾	1979-80 Prévisions ⁽¹⁾
(En millions de \$)			
Recettes			
Impôts directs, particuliers.....	17,245	18,360	20,620
Impôts directs, sociétés.....	5,229	5,730	6,375
Impôts directs, non-résidents.....	544	610	670
Impôts indirects.....	9,153	9,735	9,705
Autres transferts courants des particuliers.....	14	15	15
Revenus de placements.....	3,163	4,080	4,535
Déductions pour amortissement.....	592	665	750
Total.....	35,940	39,195	42,670
Dépenses			
Biens et services (dépenses courantes).....	11,317	12,400	12,750
Transferts aux particuliers.....	13,515	14,750	15,525
Subventions.....	2,501	2,450	2,450
Subventions d'équipement.....	382	525	675
Transferts courants aux non-résidents.....	700	800	825
Service de la dette publique.....	5,472	6,950	8,250
Transferts aux provinces.....	9,741	10,125	11,100
Transferts aux administrations locales.....	390	375	400
Formation brute de capital.....	1,253	1,350	1,425
Total.....	45,271	49,725	53,400
Excédent ou déficit (-).....	-9,331	-10,530	-10,730

⁽¹⁾ Les chiffres de ces colonnes représentent le milieu de la fourchette des estimations.

Tableau 5
Gouvernement du Canada
Recettes—Rapprochement des Comptes publics
et des Comptes nationaux

	1977-78 Chiffres réels	1978-79 Prévisions ⁽¹⁾	1979-80 Prévisions ⁽¹⁾
(En millions de \$)			
<i>Recettes budgétaires—</i>			
Comptes publics.....	32,846	35,200	38,150
<i>Moins:</i>			
Recettes et déficit des Postes.....	- 1,237	- 1,320	- 1,360
Déficit des entreprises commerciales de l'Etat ⁽²⁾	- 200	- 135	- 140
<i>Excédent des sommes dues sur les sommes perçues</i>			
Impôt sur le revenu des sociétés.....	- 495	- 430	- 350
Taxe à l'exportation du pétrole.....	- 33	- 5	- 15
<i>Plus:</i>			
Recettes des fonds de pension et de sécurité sociale de l'Etat ⁽³⁾	4,997	5,425	5,705
Provisions pour consommation de capital.....	592	665	750
Ajustements divers ⁽⁴⁾	- 530	- 205	- 70
<i>Ensemble des recettes—</i>			
Comptes nationaux.....	35,940	39,195	42,670

⁽¹⁾ Les chiffres de ces colonnes représentent le milieu de la fourchette des estimations.

⁽²⁾ Dans les Comptes publics, les déficits des entreprises commerciales de l'Etat représentent des dépenses budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux, ils sont déduits des bénéfices réalisés par celles de ces entreprises qui sont bénéficiaires.

⁽³⁾ Dans les Comptes publics, ces recettes et débours des fonds de pension de sécurité sociale de l'Etat représentent des opérations non budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux, ils entrent dans les recettes et dépenses de l'Etat.

⁽⁴⁾ Ces ajustements divers résultent des différences conceptuelles entre les deux comptabilités. Ils ont trait, par exemple, au produit de la vente d'immobilisations, aux articles de recettes budgétaires portés en déduction des dépenses budgétaires, aux articles imputés ainsi qu'au redressement des recettes pendant la période complémentaire.

Tableau 6
Gouvernement du Canada
Dépenses—Rapprochement des Comptes publics
et des Comptes nationaux

	1977-78 Chiffres réels	1978-79 Prévisions ⁽¹⁾	1979-80 Prévisions ⁽¹⁾
(En millions de \$)			
Dépenses budgétaires— Comptes publics.....	42,882	47,300	51,100
Moins:			
Transferts aux fonds et organismes ⁽²⁾	- 3,295	- 3,275	- 3,950
Dépenses des Postes	- 1,237	- 1,320	- 1,360
Déficit des entreprises commerciales de l'Etat ⁽³⁾	- 200	- 135	- 140
Plus:			
Dépenses des fonds et organismes ⁽²⁾	1,595	1,870	1,650
Débours des fonds de pension et de sécurité sociale de l'Etat ⁽⁴⁾	4,995	5,520	5,530
Provisions pour consommation de capital	592	665	750
Ajustements divers ⁽⁵⁾	- 61	- 900	- 180
Ensemble des dépenses— Comptes nationaux	45,271	49,725	53,400

⁽¹⁾ Les chiffres de ces colonnes représentent le milieu de la fourchette des estimations.

⁽²⁾ Dans les Comptes nationaux, les crédits budgétaires attribués à divers fonds et organismes sont remplacés par les dépenses effectivement faites par ces derniers.

⁽³⁾ Dans les Comptes publics, les déficits des entreprises commerciales de l'Etat représentent des dépenses budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux, ils sont déduits des bénéfices réalisés par celles de ces entreprises qui sont bénéficiaires.

⁽⁴⁾ Dans les Comptes publics, ces recettes et débours des fonds de pension et de sécurité sociale de l'Etat représentent des opérations non budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux, ils entrent dans les recettes et dépenses de l'Etat.

⁽⁵⁾ Comme pour les recettes, ces ajustements divers résultent des différences conceptuelles entre les deux comptabilités. Ils ont trait, par exemple, aux réserves et aux défalcatons, aux achats d'immobilisations, aux articles de recettes budgétaires portés en déduction des dépenses budgétaires, à la dépense des réserves et des fonds renouvelables, aux articles imputés ainsi qu'au redressement des dépenses pendant la période complémentaire.

Tableau 7
Gouvernement du Canada
Opérations non budgétaires—Rapprochement des
Comptes publics et des Comptes nationaux élargis

	1977-78 Chiffres réels	1978-79 Prévisions ⁽¹⁾	1979-80 Prévisions ⁽¹⁾
(En millions de \$)			
<i>Opérations non budgétaires—</i>			
Comptes publics.....	1,766	—	2,200
<i>Moins:</i>			
Prêts et avances aux fonds et organismes.....	— 196	360	270
Comptes de pension et de sécurité sociale de l'Etat.....	— 1,638	— 1,870	— 2,830
<i>Excédent des sommes dues sur les sommes perçues</i>			
Impôt sur les sociétés.....	495	430	350
Prélèvement à l'exportation du pétrole.....	33	5	15
Ajustements divers ⁽²⁾	601	— 495	— 25
<i>Prêts et autres opérations—</i>			
Comptes nationaux élargis.....	1,061	— 1,570	— 20

⁽¹⁾ Les chiffres de cette colonne représentent le milieu de la fourchette des estimations.

⁽²⁾ Comme dans le cas des recettes et des dépenses, les ajustements divers sont dus aux différences conceptuelles entre les deux comptabilités. Ils ont trait, par exemple, au redressement des recettes et des dépenses pendant la période complémentaire, aux variations des réserves et des fonds renouvelables ainsi qu'à la correction nécessaire pour rapprocher les besoins financiers des entités comprises dans le secteur public, selon la comptabilité nationale, de ceux qui sont imputés au Fonds du revenu consolidé.

Notes relatives aux tableaux financiers

Comparaison des prévisions actuelles pour 1978-79 avec celles du budget du 10 avril 1978 (tableaux 1 et 2)

Les prévisions actuelles de recettes budgétaires pour 1978-79, \$35,200 millions, sont de \$800 millions inférieures à celles du budget du 10 avril 1978. De ce montant, environ \$435 millions correspondent à l'effet prévu des mesures prises depuis le budget d'avril. La diminution de 3 p. cent de la taxe sur les ventes des fabricants devrait réduire les recettes pour 1978-79 de \$280 millions, les autres changements prévus dans le budget entraînant une baisse de \$30 millions. La réduction de la taxe d'accise sur l'essence entrée en vigueur le 25 août 1978, l'effet du report de la hausse du prix du pétrole prévue pour le 1^{er} janvier 1979 sur les recettes provenant du prélèvement à l'exportation du pétrole, et les mesures fiscales de mai 1978 à l'égard des petites entreprises se traduiront, selon les estimations, par un manque à gagner de \$125 millions pour 1978-79. (Les changements fiscaux annoncés le 24 août 1978 au sujet des prestations relatives aux enfants devraient avoir un effet net négligeable ou nul sur les recettes en 1978-79.)

Le reste de la variation des recettes prévues, soit environ \$365 millions, reflète des changements d'hypothèses économiques et les révisions entraînées par l'analyse des statistiques de perception fiscale pour l'année 1977-78, qui est devenue disponible après avril, de même que l'analyse des révisions de la série économique des comptes nationaux publiée en juin par Statistique Canada.

Les principaux changements entraînés par ces facteurs ont été une révision en baisse des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers, qui découle surtout de l'analyse des données définitives pour 1977-78, et une révision en hausse du produit des droits de douane par suite de la majoration de la valeur prévue des importations. Les recettes non fiscales ont été révisées en hausse par suite des taux d'intérêt un peu plus élevés sur les dépôts du gouvernement et du fait que ces derniers sont plus élevés qu'on le prévoyait initialement.

Le plafond des dépenses du gouvernement est établi en fonction du «total des dépenses», qui correspond à la somme des «dépenses budgétaires» et des «prêts, avances et apports en capital». Comme l'ont annoncé le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor le 8 septembre 1978, le total des dépenses pour 1978-79 a été ramené de \$48,450 millions, prévu en avril, à \$48,300 millions. Cependant, dans le cadre de ce total, les dépenses budgétaires ont été majorées de \$400 millions par rapport à avril, tandis que les prêts, avances et apports en capital étaient réduits de \$550 millions. Le total des dépenses comprend des réserves pour des révisions au coût estimatif des programmes statutaires et pour les budgets supplémentaires. Au début de l'année financière, la répartition exacte de ces réserves entre les dépenses budgétaires et non budgétaires—prêts, avances et apports en capital—n'est pas absolument certaine. En outre, il apparaît maintenant que les besoins de prêts, notamment les prêts nets à la SCHL, seront moins élevés qu'on le prévoyait initialement. Un certain nombre de facteurs, notamment l'alourdissement du service de la dette publique causé par des emprunts à

l'étranger pour compléter les réserves de change et par les hausses récentes des taux d'intérêt, ont entraîné un accroissement des dépenses budgétaires, mais cette augmentation a été partiellement compensée par certaines réductions des programmes pour 1978-79 annoncées en août et en septembre.

La baisse de \$800 millions des recettes budgétaires, combinée à l'augmentation de \$400 millions des dépenses budgétaires, fait en sorte que le déficit budgétaire prévu dépasse de \$1,200 millions celui qui était escompté en avril. La réduction de \$550 millions des besoins de prêts, jointe à la baisse des \$275 millions des ressources fournies par les comptes de rentes, d'assurances et de pensions (à cause d'une hausse des prestations d'assurance-chômage) et au recul de \$325 millions des besoins relatifs aux autres opérations, a partiellement compensé l'alourdissement du déficit budgétaire; les besoins financiers prévus (compte non tenu des opérations de change) sont donc supérieurs de \$600 millions au chiffre prévu en avril.

Perspective financière pour 1979-80—selon les comptes publics (tableaux 1 et 2)

On prévoit pour 1979-80 des besoins financiers (compte non tenu des opérations de change) de \$10,750 millions, soit \$1,350 millions de moins qu'en 1978-79. Ces besoins financiers se fondent sur les prévisions suivantes: une croissance de 8.4 p. cent des recettes budgétaires, qui passeraient à \$38,150 millions, une hausse de 8 p. cent des dépenses budgétaires, qui seraient portées à \$51,100 millions, et des ressources nettes supplémentaires de \$2.2 milliards provenant des opérations non budgétaires. Les prévisions de recettes budgétaires reposent sur une croissance anticipée d'environ 11 p. cent du PNB nominal.

Le volume et les variations annuelles, en pourcentage, des principaux éléments de recettes budgétaires sont illustrés ci-bas

	1977-78	1978-79	variation	1979-80	variation
	chiffres réels			prévisions	
	en millions de \$	en millions de \$	en %	en millions de \$	en %
Impôt sur le revenu des particuliers	13,440	14,280	6.3	16,130	13.0
Impôt sur le revenu des sociétés	5,828	6,220	6.7	6,785	9.1
Impôt des non-résidents	503	540	7.4	580	7.4
Droits de douane	2,312	2,780	20.2	3,120	12.2
Taxe de vente	4,427	4,650	5.0	4,435	-4.6
Autres droits et taxes	2,450	2,260	-7.8	2,180	-3.5
Total des recettes fiscales	28,960	30,730	6.1	33,230	8.1
Recettes non fiscales	3,886	4,470	15.0	4,920	10.1
Total des recettes budgétaires	32,846	35,200	7.2	38,150	8.4

La croissance de 13 p. cent des recettes d'impôt sur le revenu des particuliers est influencée par le fait que les recettes de 1978-79 sont amputées de \$760 millions par les transferts aux provinces et aux contribuables du Québec par suite des réductions temporaires des taxes provinciales de vente au détail. Le rendement de l'impôt de 1979-80 diminue de \$270 millions à cause de la majoration de la déduction pour frais relatifs à un emploi, tandis que les changements fiscaux relatifs aux enfants, annoncés en août, entraînent une diminution nette de \$665 millions. Par contre, les recettes de 1979-80 bénéficieront du fait que l'impôt à payer sur les intérêts considérables sur les Obligations d'épargne du Canada encaissés en novembre 1978 se reflèteront dans les sommes perçues par le fisc, surtout pendant les premiers mois de l'année financière 1979-80.

Après une hausse prévue de 6.7 p. cent en 1978-79, on anticipe une augmentation de 9.1 p. cent du produit de l'impôt sur le revenu des sociétés en 1979-80. L'effet des mesures fiscales adoptées en mars 1977, octobre 1977 et avril 1978 sur la première année, ou la première année complète d'application, de même que le recours accru aux obligations à intérêt conditionnel, ont diminué la croissance prévue des recettes en 1978-79. Les mesures proposées dans ce budget devraient entraîner une réduction nette de \$75 millions des recettes d'impôt sur les sociétés en 1979-80.

La baisse des recettes de la taxe de vente reflète évidemment la réduction de 3 p. cent, qui devrait causer un manque à gagner de \$1,015 millions en 1979-80, contre \$280 millions pour la fin de 1978-79.

Les autres droits et taxes devraient diminuer, selon les prévisions, de 3.5 p. cent en 1979-80, après avoir baissé de 7.8 p. cent en 1978-79. La régression du produit du prélèvement à l'exportation du pétrole et l'effet de la réduction de 3 p. cent de la taxe spéciale d'accise sur l'essence sont les principales causes de cette baisse.

Les recettes non fiscales devraient augmenter de 10.1 p. cent en 1979-80, contre une hausse prévue de 15 p. cent en 1978-79. La principale source de recettes, dans ce domaine, est le rendement des placements, qui devrait s'accroître de 6.2 p. cent en 1979-80, contre une hausse prévue de 22.2 p. cent en 1978-79. La forte hausse en 1978-79 découle de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation des dépôts du gouvernement.

Les dépenses budgétaires et non budgétaires (prêts, avances et apports en capital) prises ensemble donnent le plafond de \$52,600 millions annoncé le 8 septembre dans la déclaration conjointe du ministre des Finances et du président du Conseil du Trésor. L'augmentation de ce plafond est de 8.9 p. cent. Les dépenses budgétaires devraient s'accroître de 8 p. cent et les prêts, avances et apports en capital de 50 p. cent. La forte progression des besoins de prêts reflète essentiellement le retour à la normale des besoins nets de la SCHL, après les remboursements exceptionnels effectués par la Société en 1978-79 grâce à la vente d'hypothèques en portefeuille.

Les ressources fournies par les comptes de rentes, d'assurances et de pensions devraient augmenter de \$845 millions par rapport à 1978-79. Le

principal élément de cette hausse est de loin le retour prévu du compte d'assurance-chômage à un solde excédentaire, par suite de l'économie de prestations de chômage découlant du resserrement des conditions d'accès et de la réduction des prestations prévues dans le projet de loi C-14. Ces économies sont partiellement compensées par la réduction de 10 p. cent des taux de prime des employeurs et des employés.

Les autres opérations devraient dégager des ressources nettes de \$880 millions en 1979-80, ce qui représente une différence de \$1,855 millions par rapport à l'année précédente. Le principal élément, à ce titre, est la diminution des intérêts encaissés sur les Obligations d'épargne du Canada.

Encaissements d'intérêt sur les Obligations d'épargne du Canada

En 1978-79, on prévoit que \$2,300 millions seront encaissés en coupons d'intérêt régulier, composé et bonifié sur les séries SR et S24 d'Obligations d'épargne du Canada venant à échéance. Environ \$2,050 millions de cet intérêt ont été imputés aux dépenses budgétaires les années précédentes, le service de la dette publique étant calculé d'après les sommes courues. En 1979-80, l'intérêt bonifié totalisant \$630 millions, selon les prévisions, sera payable sur les Obligations d'épargne du Canada émises avant novembre 1974 et encore en circulation. De cette somme, environ \$550 millions auront été imputés aux dépenses budgétaires avant 1979-80.

Lorsque l'intérêt encaissé est supérieur (inférieur) à l'intérêt couru une année donnée, il en résulte pour le gouvernement des besoins de trésorerie (des ressources) qui sont inscrits au poste «intérêts et dettes» des autres opérations non budgétaires. Ainsi, l'encaissement des intérêts régulier, composé et bonifié déjà courus sur les séries SR et S24 devrait se solder par un besoin non budgétaire de \$2,050 millions en 1978-79, et celui de l'intérêt bonifié déjà couru en 1979-80 par un besoin non budgétaire d'environ \$550 millions en 1979-80. Les intérêts régulier et composé courus précédemment sur les séries d'Obligations d'épargne du Canada échéant en novembre 1979, ainsi que les coupons provisoires d'intérêt composé sur certaines séries, seront également payables en 1979-80. Simultanément, tant en 1978-79 qu'en 1979-80, on prévoit que les intérêts courus dépasseront sensiblement les intérêts encaissés sur les autres séries, ce qui procurera des ressources au gouvernement.

Au total, la différence entre les intérêts courus et les intérêts encaissés sur les Obligations d'épargne du Canada a dégagé des ressources non budgétaires de \$827 millions en 1977-78; devrait, selon les estimations, se solder par des besoins non budgétaires de \$1,395 millions en 1978-79 et devrait apporter des ressources de quelque \$300 millions en 1979-80. (Cette dernière prévision dépend d'une hypothèse à l'égard de la proportion de l'émission actuelle d'obligations qui sera vendue sous forme d'obligations à intérêt composé. Elle est donc aléatoire.) Le fait que les intérêts courus et encaissés sur les titres de l'Etat autres que les Obligations d'épargne du Canada (obligations négociables et bons du Trésor) ne correspondent pas exactement peut également donner lieu à un besoin ou à une ressource non budgétaire, mais cet effet est beaucoup moins marqué que pour les OEC puisqu'il n'y a pas d'intérêt composé ou de boni sur ces autres titres.

Les variations annuelles de la différence entre les intérêts courus et encaissés sur les OEC correspondent donc à une hausse des besoins financiers de \$2.2 milliards entre 1977-78 et 1978-79, et à une réduction de \$1.7 milliard entre 1978-79 et 1979-80. Par conséquent, si l'on fait abstraction de ce facteur, les besoins financiers augmenteraient de \$1.6 milliard de 1977-78 à 1978-79, et augmenteraient de \$350 millions de 1978-79 à 1979-80.

Emprunts directs des organismes fédéraux

Les emprunts directs des sociétés mandataires de la Couronne qui sont autorisées par leur loi organique à se financer directement sur le marché ne sont pas compris dans les besoins financiers du gouvernement du Canada. En 1977-78, la Société pour l'expansion des exportations a emprunté \$341 millions directement, l'Eldorado Nucléaire a emprunté \$40 millions et Petro-Canada a remboursé \$30 millions. Au cours des sept premiers mois de la présente année financière, la SEE a emprunté \$350 millions. Dans les prévisions de besoins pour 1978-79 et 1979-80, on a anticipé que ces emprunts directs continueraient. En outre, les besoins de prêts à la Société centrale d'hypothèques et de logement pour 1978-79 ont diminué en raison de la vente d'hypothèques par la SCHL au cours de cette année.

Dépenses publiques

Depuis 1976-77, le gouvernement fédéral se fixe un plafond de dépenses totales, c'est-à-dire la somme des dépenses budgétaires et non budgétaires (prêts, avances et apports en capital). Le tableau qui suit présente le volume des dépenses totales, leur taux de croissance et leur pourcentage du PNB nominal pour l'année financière correspondante.

Dépenses fédérales totales (Selon les comptes publics)

	1975-76 Chiffres réels	1976-77 Chiffres réels	1977-78 Chiffres réels	1978-79 Prévisions	1979-80 Prévisions
	(en millions de dollars)				
Dépenses budgétaires.....	33,978	39,011	42,882**	47,300	51,100
Prêts, avances et apports en capital	3,310	2,171	1,217	1,000	1,500
Total des dépenses	37,288	41,182	44,099	48,300	52,600
Augmentation en %	18.5	10.4	7.1**	9.5	8.9
% du PNB*	21.7	21.0	20.5**	20.3	19.9

* PNB de l'année financière correspondante.

** En 1977-78, on a économisé environ \$700 millions en dépenses budgétaires à cause du remplacement partiel des transferts en espèces aux provinces par des points d'impôt supplémentaires au titre du financement des programmes établis. Si l'on corrigeait les chiffres en conséquence, la croissance des dépenses totales pour 1977-78 passerait à 8.8 p. cent, et la proportion de ce total par rapport au PNB, à 20.8 p. cent.

Une autre façon courante de mesurer les dépenses fédérales consiste à additionner les dépenses courantes (achat de biens et de services, transferts

aux autres gouvernements, service de la dette publique, etc.) et la formation brute de capital figurant dans les comptes nationaux des revenus et des dépenses. Le tableau qui suit présente les dépenses calculées de cette façon, sur la base de l'année financière.

Dépenses fédérales

(Selon les comptes nationaux des revenus et des dépenses)

	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80
	Chiffres réels	Chiffres réels	Chiffres réels	Prévisions	Prévisions
	(en millions de dollars)				
Total des dépenses					
—comptabilité nationale	36,505	40,343	45,271	49,725	53,400
Augmentation en %	18.5	10.5	12.2	9.8	7.4
% du PNB*	21.2	20.6	21.1	20.9	20.2

* PNB pour l'année financière correspondante.

On remarquera que les deux méthodes de calcul donnent des taux semblables d'augmentation des dépenses, sauf pour 1977-78 et, dans une moindre mesure, 1979-80. La hausse supérieure des dépenses en 1977-78, d'après la comptabilité nationale, est imputable en bonne partie à deux différences dans la définition des dépenses. Dans les comptes nationaux, ces dernières comprennent les prestations d'assurance-chômage de la période courante. Le taux de chômage ayant augmenté, ces prestations ont augmenté de 21 p. cent, passant de \$3,457 millions en 1976-77 à \$4,168 millions en 1977-78. Par contre, le total des dépenses budgétaires comprend la contribution de l'Etat au compte de l'assurance-chômage, qui est fonction de l'évolution du compte pendant l'année civile se terminant trois mois avant le début de l'année financière en question, et qui est influencée par les variations des taux de cotisation des employeurs et des employés, de même que par le taux de chômage. Cette contribution a diminué de 20 p. cent, passant de \$1,728 millions en 1976-77 à \$1,379 millions en 1977-78. La deuxième différence, qui s'est révélée importante pour cette période, est le fait que les dépenses selon la comptabilité nationale ne comprennent pas les prêts du gouvernement. Une réduction des prêts entre 1976-77 et 1977-78 explique en partie la croissance moins forte du total des dépenses pour la deuxième année.

En 1979-80, ces deux différences auront l'effet contraire, se traduisant par une croissance des dépenses selon la comptabilité nationale qui sera plus faible que celle du total des dépenses. La diminution des prestations d'assurance-chômage en 1979 influera immédiatement sur la comptabilité nationale, mais ne réduira pas la contribution de l'Etat au compte de l'assurance-chômage—et donc le total des dépenses—avant 1980-81. En outre, la forte augmentation des prêts, dans le total des dépenses, ne modifie pas les dépenses enregistrées en comptabilité nationale.